

opinion contraire à celle des épouses. En pareille matière, il est permis au mari de passer outre la volonté de sa femme et de s'assurer à son insu.

Trop de fer au feu.

Beaucoup de personnes affirment ne pouvoir prendre une police d'assurance parce qu'elles ont des obligations de toutes sortes à rencontrer, et parce que cela leur ferait trop de fer au feu. Fort bien; mais pourquoi alors sacrifier la chose la plus nécessaire et la plus pressante? Plus une personne a des obligations à solder, plus elle doit accroître le chiffre de l'assurance sur sa vie. Car, les polices d'assurance représentent une valeur réelle; parfois même elles sont requises comme garantie par le prêteur. "Ma maison est grevée d'une hypothèque" dit-on parfois. Raison de plus pour assurer votre vie, et permettre à votre famille, si la mort vous enlève, de racheter cette hypothèque.

Objections contre la Mutualité.

Tout en se laissant facilement convaincre que l'assurance est une chose excellente, beaucoup de gens déclarent préférer l'assurance-vie pure et simple à la mutualité. Et, ils forment, contre les sociétés mutuelles, les objections suivantes:

Méthodes instables.

Il est vrai qu'à son origine la mutualité n'a guère procédé de manière scientifique. Fondées pour protéger leurs membres contre le paupérisme, les sociétés mutuelles, dans leur désir de se mettre à la portée de toutes les bourses, ont d'abord exigé des contributions trop basses. Leurs fondateurs, hommes de dévouement et cœurs généreux, ne possédaient guère la science des mathématiques. Voilà pourquoi, plus tard, par expérience acquise, il a fallu modifier les méthodes d'opération et remanier les échelles de taux. A l'aide de calculs judicieux, des mutualistes avertis ont fixé une prime qui, tout en étant de beaucoup inférieure à celles des compagnies d'assurance, garantit à jamais la solvabilité des associations de secours mutuels. Une société qui a adopté l'échelle du Congrès Fraternel, pour fixer les contributions de ses membres, est devenue par là même d'une stabilité incontestable.

Taux insuffisants.

Parce que les taux des sociétés mutuelles sont moins élevés que

ceux des compagnies d'assurance, on ne doit pas conclure à leur insuffisance. Il est hors de doute que les compagnies d'assurance imposent aux assurés des primes trop élevées; à preuve le fait qu'il y a un écart de soixante pour cent entre la table de mortalité qui a servi de base à l'élaboration des échelles de contributions et l'exacte table de mortalité actuelle. Entre l'insolvabilité et la majoration des polices d'assurance, il y a un juste milieu; c'est là que se cantonnent les sociétés mutuelles dont les taux sont ceux du Congrès Fraternel.

Administration coûteuse.

Que l'administration des sociétés de secours mutuels soit plus dispendieuse à mesure que le champ d'action de ces associations s'agrandit et à mesure qu'une concurrence plus active rend le recrutement très difficile, c'est indéniable. Mais, les compagnies d'assurances sont victimes du même état de choses, comme d'ailleurs toutes les branches de l'activité humaine. Malgré tout, c'est chez les sociétés mutuelles que les assurés peuvent contrôler le plus effectivement les dépenses administratives et empêcher que de trop nombreux intermédiaires soient les parasites joufflus d'œuvres humanitaires. Ici, les membres, par l'entremise de délégués, régissent les affaires de l'association et édictent les lois réclamées par l'intérêt général.

Manque de remises.

Il est vrai que la mutualité ne fait pas de remise d'argent à qui lui fausse compagnie. Seules, les compagnies d'assurance font miroiter aux yeux des gens qu'elles veulent assurer, la perspective d'une remise d'une partie de la prime, lorsque l'assuré aura la fantaisie de discontinuer le maintien en vigueur de sa police. On accorde ce privilège, parce que l'assuré le paye grassement. L'expérience a prouvé d'ailleurs que la proportion de personnes assurées qui se prévalaient de ce dispositif de leur police était très faible. Règle générale, un homme a plutôt besoin d'une police comme d'un moyen de protection que comme d'un moyen de placement.

Pas de profits.

A l'encontre de l'assurance proprement dite, la mutualité ne réalise pas de profits et ne paie pas de dividendes à ses assurés. Que faut-il en conclure? Existait pour le seul bien de ses membres, elle

n'a cure de dérober à la réserve un montant quelconque. Il ne faut pas oublier que les dividendes des compagnies à capital-actions émergent, en dernière analyse, de la bourse des assurés. De même les prétendus profits que l'on verse avec force réclame aux divers fonds viennent directement du gousset des membres. Seulement, avant de tomber définitivement dans la réserve, ils s'allègent au bénéfice de capitalistes ou de fonctionnaires cossus. La coopération généreuse et le dévouement inlassable engendrent, dans la mutualité, des profits qui ne coûtent rien aux sociétaires et qui restent la propriété de tous sans distinction.

Sûreté problématique.

C'est une opinion malheureusement trop répandue, que l'avenir des sociétés mutuelles est loin d'être assuré, que leur solvabilité est problématique et qu'elles vont à un péril inévitable. Pendant que des prophètes de sinistre augure y vont de tout cœur dans leurs prédictions pessimistes, la mutualité fait des heureux, déverse chaque année des millions de piastres aux veuves et aux orphelins, trouve quand même le moyen de grossir sa réserve. Que lui importe le pessimisme intéressé ou méchant de ceux qui ne la comprennent pas? Il y a longtemps qu'on la dit expirante; pourtant elle vit toujours. Elle sera encore prospère, quand ses ennemis et ses singuliers amis d'aujourd'hui auront disparu. Le fait que, durant près d'un demi-siècle, la véritable mutualité a renversé tous les obstacles de la période la plus difficile de son existence, devrait dissiper toute crainte quant à ce que l'avenir lui réserve. Elle s'adresse aux hommes prévoyants et elle est prévoyante elle-même en évoluant lentement mais sûrement à mesure que les conditions économiques l'exigent.

Contributions mensuelles ennuyeuses.

Aux yeux de bien des gens, le mode de paiement de la prime, dans les sociétés mutuelles, est ennuyeux et incompatible avec la fiévreuse activité moderne; on peut n'avoir pas le temps de payer tous les mois la contribution exigée, puis s'exposer à la radiation. Cette objection n'est pas sincère. Ceux qui ne veulent pas du mode de paiement en usage, n'ont qu'à payer leur prime annuelle, pour

douze mois à l'avance. Mais qu'ils laissent aux autres, aux humbles, aux ouvriers, un mode de versements périodiques à la portée de leur bourse. C'est grâce au système en usage que la mutualité peut se maintenir et imposer à ses membres des contributions très basses, en même temps que très sûres. Et, lorsqu'elle a été obligée de hausser ses primes, elle a pu le faire insensiblement, grâce au fractionnement de l'augmentation sur douze versements. Quant aux radiations, elles ne sont pas causées par le mode de paiement, mais résultent toujours de la négligence coupable.

Système de cotisation.

Aurait-on, par hasard, des objections contre le système de cotisation des sociétés de secours mutuels, système dont la grande flexibilité se conforme à toutes les conditions à mesure qu'elles surgissent? La solidarité des membres d'une association mutuelle, qui se cotisent entre eux pour s'assurer certains privilèges définis, est l'essence même de la mutualité. Tous sont égaux, partenaires, solidaires. Il s'agit de coopération dans le sens le plus exact et le plus complet du mot. C'est grâce à cette communauté d'intérêts et à ce régime d'égale répartition d'impôts, que la mutualité a pu résister à la tourmente, lorsque preuve a été faite qu'elle n'opérait pas sur une base scientifique et lorsqu'elle a été contrainte de remanier ses primes.

Objections contre l'Union St-Joseph du Canada.

Que l'Union St-Joseph du Canada soit en mesure de subir une comparaison avantageuse avec n'importe quelle autre société mutuelle, c'est un fait de facile démonstration. Et, les critiques que l'on cherche à formuler contre notre société peuvent, comme on va le voir, se réfuter en quelques mots.

Contributions trop hautes.

Les taux de l'Union St-Joseph sont ceux du Congrès Fraternel; donc, ils ne sont ni trop élevés, ni trop bas. La prime que nous chargeons à nos membres est celle que toutes les grandes sociétés progressives ont aussi adoptée. Ainsi, les Artisans Canadiens-français, l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, les Forestiers Catholiques ont une échelle graduée